

LE VILLABÉEN

Sécurité : la preuve par 5



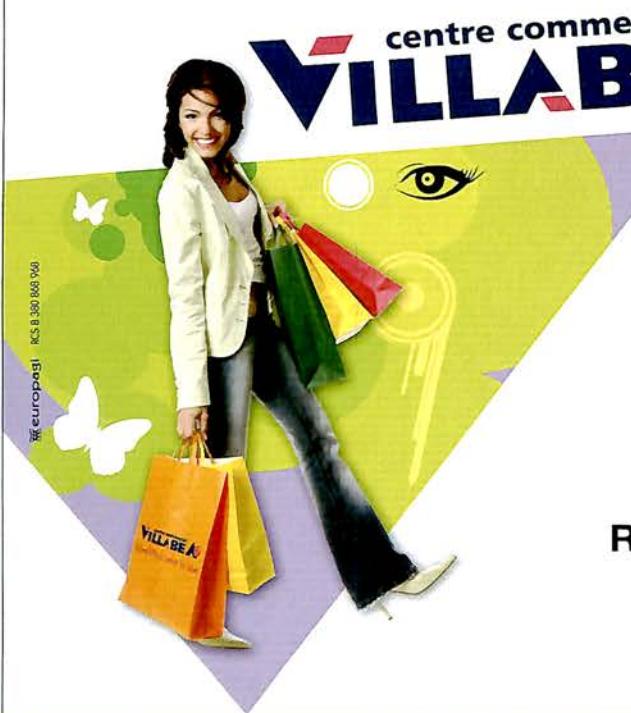
P 4

Travaux : Améliorer
votre quotidien !



P 9

Intercommunalité:
De nouveaux services
pour vous !



simplifiez-vous la vie

Carrefour 9h - 21h30
Les boutiques 10h - 20h30

Centre Commercial Villabé A6
Route de Villoison • 91814 Corbeil Cedex
Autoroute A6 • Sortie n°9
Tél. : 01 60 86 33 77

Carrefour **Toys R Us** **SEPHORA** 70 boutiques - 7 restaurants



Voirie Réseaux divers

M.G.C.E.
TRAVAUX PUBLICS



Génie Civil



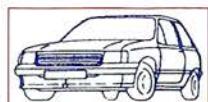
Assainissement

L'Institut d'Isabelle

Coiffeur Visagiste

1, rue Pierre Curie 91100 VILLABÉ - Tel : 01 64 97 61 55

**TAXIS
RADIO CORBEIL**



St GERMAIN-LES-CORBEIL • St PIERRE-DU-PERRAY • VILLABÉ
SAINTRY-SUR-SEINE

01 60 88 14 14

BREAK  PRÉVENIR À LA COMMANDE

22 VOITURES

7J/7 TOUTES DISTANCES

Tél. Borne - Gare : 01 64 96 26 00



Sommaire

P 4/5

AGIR :

Travaux

⊕ Amélio : votre quotidien !

Sécurité

⊕ Sécurité : la preuve par 5



P 6/7

VIVRE :

⊕ Retour en images ...

P 8/9

DÉCOUVRIR :

⊕ Urbanisme

Service urbanisme : méconnu mais indispensable !

⊕ Intercommunalité

De nouveaux services, pour vous !



P 10/11

AGIR :

SOLIDARITÉ :

⊕ L'obligation alimentaire en Essonne envers les ascendants

⊕ Course contre la faim

⊕ Service pour les retraités

SPORT :

⊕ Moisson de médailles pour la pétanque villabéenne

⊕ Scolafoot : un bilan très positif

Conseil Municipal des enfants, une démarche de démocratie participative

Horaires d'été des services municipaux

EN BREF :

⊕ Enquête INSEE

⊕ Rappel contact GRDF

P 12/13

COMMUNIQUER :

⊕ Manifestations à venir

⊕ Tribunes des groupes politiques représentés au conseil municipal

P 14

COMMUNIQUER :

Parcours citoyen

⊕ Tu as 16 ans ? et le recensement !



édito



Irène Maggini

Maire de Villabé

Sécurité et sérénité

Doubler en deux ans les effectifs de la police municipale, renforcer notre vidéo surveillance, conforter l'action partenariale avec la Gendarmerie...

En termes de sécurité, comme dans les autres domaines de l'action communale, je préfère les actes concrets aux grands discours.

A l'heure des vacances estivales, je suis sereine car je sais que la sécurité de notre village est assurée.

Je ne prétends pas, personne ne le peut, empêcher totalement des individus mal intentionnés de commettre des incivilités ou des délits.

En revanche, je vous affirme ma volonté intacte de prévenir et si nécessaire sanctionner la délinquance pour préserver et développer le bien vivre au quotidien à Villabé.

Villabé, le 28 juin 2010

Le Maire, Irène Maggini



 Directeur de la publication : Irène Maggini
Rédacteur en chef : Jean-Marc Bouly

Rédaction, mise en page, conception graphique :
Service Communication Mairie de Villabé

Photos : Mairie de Villabé,
APCL (vue aérienne P8/9) tél : 01.60.75.06.68

Imprimerie : L.V.R.I.

Mise en page des "pages pub" (p.2 et p.15) : Alinéa

Régie publicitaire : Philippe Lachkar, Tél : 06 11 68 82 52
ou 01 60 79 39 29 / sp.91@orange.fr

Améliorer votre quotidien !

Les services techniques municipaux contribuent à l'embellissement et à l'entretien de notre environnement, à la sécurité et aux déplacements urbains dans notre commune. Ils assurent la maintenance curative (réparation) et préventive des installations ainsi que la réalisation de travaux neufs d'aménagements de sécurité, de confort et de rénovation dans tous les bâtiments.

Dans nos groupes scolaires...

Comme chaque année, les vacances scolaires d'été sont mises à profit pour effectuer des travaux dans les groupes scolaires de la commune.

De nombreux petits travaux sont réalisés pour entretenir et faire fonctionner les équipements existants : menuiseries, espaces verts, plomberie, mobilier.

Des opérations de nettoyage sont également menées (balayage, nettoyage haute pression...) ainsi que des travaux de peinture dans les classes. D'importants travaux seront également effectués cet été, comme la réfection de la toiture-terrasse et le remplacement des fenêtres actuelles par des menuiseries en aluminium (économie d'énergie) au Groupe Scolaire Jean Jaurès ainsi que le changement des stores à l'École maternelle Ariane.

Travaux communaux

Dans le cadre du programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux, les travaux Chemin des Échaudés et Rue des Linottes viennent de s'achever avec le gravillonnage de la chaussée.



Travaux SNCF - Pont Rail de l'Essonne

Les photos parlent d'elles-mêmes et montrent bien l'amélioration esthétique résultant de ces travaux. La commune consacre de gros moyens sur ce programme qui reste une priorité, comme l'entretien des voies publiques (Côte de

Rue des Linottes



Moulin Galant, Route de Villoison près de la ferme de Villoison, Rue Jean Jaurès, etc...). Depuis quelques mois, la réfection de diverses rues de la commune est effectuée. Ces travaux consistent à appliquer un traitement contre les nids de poules et à gravillonner.

Travaux SNCF – Pont Rail de l'Essonne

Depuis le mois de septembre et pour une durée d'un an, La SNCF a entrepris des travaux au pont rail de l'Essonne. Ces travaux consistent dans un premier temps au dé-

coupage du Pont Rail existant et dans un second temps au remplacement de ce dernier à l'aide d'un système de ripage.



Chemin des Echaudés

C'est la raison pour laquelle du lundi 9 Août au samedi 14 Août 2010 (de 5h à 22h), la circulation des trains sera interrompue entre les gares RER D de Corbeil-Essonnes et Melun. Des navettes

routières seront mises en place pour garantir la continuité du service, entre les gares de Corbeil-Essonnes, Villabé et Moulin-Galant...

Difficultés de circulation

Nous vous informons que des difficultés de circulation auront lieu courant juin Chemin d'Ambreville dûes au déplacement du poste de détente gaz.

De même la circulation risque d'être perturbée en juillet et en août, au niveau des rues Gabriel Péri et Pierre Curie, avec les travaux de réfection du parvis de l'église.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Sécurité : la preuve par 5

La sécurité des Villabéens est un point essentiel de l'activité de la commune.

Le Villabéen vous en fait la preuve par cinq...

1. L'opération «tranquillité-vacances»

Organisée en partenariat avec la Gendarmerie de Mennecy et notre Police Municipale, la réunion annuelle sur la sécurité en période de vacances s'est déroulée, cette année, à Ormoy pour les communes de Villabé, Mennecy et Ormoy.

Cette initiative permet de rappeler les mesures préventives à prendre pour dissuader les cambrioleurs d'agir pendant une absence, de courte ou longue durée.

Avant de partir en vacances :

- Remplissez le formulaire de «Vacances Tranquilles» afin que la Police Municipale et la Gendarmerie puissent effectuer des rondes autour de votre domicile.
- Pensez à verrouiller portes, fenêtres, et cabanes de jardin lors de vos absences.
- Laissez vos clefs à un voisin ou une personne de confiance qui pourra pendant votre absence relever votre boîte aux lettres et ouvrir et fermer vos volets afin de créer un «mouvement» autour de votre habitation.
- Placez vos objets de valeur en lieux sûrs (coffre, banque...).
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur signalant votre absence (durée...).

Chez vous :

- Pensez à vérifier les informations transmises par les personnes faisant du porte à porte.
- Fermez vos portes, fenêtres, volets la nuit (l'été, beaucoup de personnes dorment les fenêtres ouvertes, ce qui permet aux cambrioleurs de s'introduire dans les maisons sans aucune effraction).
- Ne laissez pas de clefs, téléphones, sac à main en vue dans votre habitation.
- Ne laissez pas les clefs et bip de votre véhicule dans le garage.
- Pour repousser les cambrioleurs, vous pouvez installer chez vous une alarme sonore.
- Soyez des voisins vigilants, en étant attentifs sur ce qui se passe dans votre quartier, lotissement et n'hésitez pas à signaler à la Gendarmerie ou à la Police Municipale tout véhicule ou personne vous paraissant suspect.



2. Une vidéo surveillance accrue

La commune investit dans une vidéo surveillance accrue des bâtiments municipaux, permettant une dissuasion et une protection efficace non seulement des bâtiments concernés mais aussi de leurs environs proches.

3. Le partenariat avec les gendarmes

Le travail en étroit partenariat avec la Gendarmerie de Mennecy et les équipes du Lieutenant Clautiaux permet, tout au long de l'année, de prévenir et si nécessaire punir la délinquance. Dernier exemple marquant : une série d'arrestations en flagrant délit nocturne de dégradation d'équipements au niveau du passage Astérian.

4. Notre Police Municipale

L'action quotidienne de proximité est assurée sur la commune par la Police Municipale : surveillance des habitations, sécurité routière, lors des défilés et pendant toutes les manifestations, patrouilles de surveillance et bien d'autres missions. Pour renforcer l'impact de ce travail de terrain, la municipalité a doublé les effectifs de la Police Municipale en deux ans ce qui permettra dès septembre d'étendre des plages de surveillance.

5. Le Permis piéton pour les enfants

Les enfants de CE2, CM1 et CM2 de l'école Jean Jaurès ont cette année participé au «permis piéton pour les enfants», opération de prévention du risque piéton chez l'enfant initiée par la Sécurité Routière. Conduite à adopter, précautions à suivre, les enfants ont suivi les sessions jusqu'à l'obtention du permis, remis lors d'une cérémonie en présence de Madame le Maire



qui les a félicités pour leur réussite et leur a rappelé l'importance du respect de ces règles de sécurité ! Cette démarche constitue l'un des exemples de projets déployés dans notre commune illustrant l'implication de Villabé au niveau de la sécurité et de la citoyenneté à tous les niveaux et tous les âges.

Retour en images...



Monsieur Nô (9 avril) et Duo Horizon (7 mai) : Plus de 700 spectateurs ont retrouvé Monsieur Nô pour «une petite fête entre amis». Les enfants des écoles Ariane et Jean Jaurès sont devenus pour un soir des Enfantastiques sous la direction de Corinne Sanson : bravo pour leur belle prestation ! Par ailleurs, les subventions reçues par le Conseil Général ont également permis à 150 élèves du collège de bénéficier d'un mini-concert et de la présentation d'instruments rares de la famille de la guitare, lors de la venue du Duo Horizons.



8 mai et musée aviation : A l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, une chorale d'élèves de CM2 des deux groupes scolaires Jaurès et Ariane a participé à la cérémonie en chantant l'hymne national, sous la conduite de Corinne Sanson. Le 18 mai, Cécile Rossignol, le correspondant Défense et des officiers de réserve de l'Armée de l'Air ont guidé les élèves lors d'une visite du Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget.



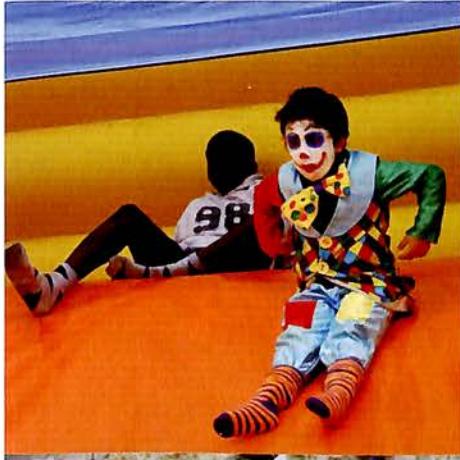
Vélostar (1 mai) : Vif succès pour la seconde édition de cette cyclosportive. 600 compétiteurs ont participé à deux courses. La remise des médailles en présence de notre Député Manuel Valls.





D Festivilla de printemps : le 5 juin dernier, nous avons accueilli à l'Espace Culturel La Villa, les vainqueurs du Tremplin Jeunes 2010 : Capitaine Caps, le groupe lyonnais les Becs Bien Zen et Timike alias Le Petit Dernier. Entre rock, soul et reggae nous remercions tous les participants pour ce bon moment de musique.

D 28 Mai : Vif succès rencontré par la troupe du Pourquoi Pas : Les Amazones ont fait du bien à tous les spectateurs, heureux de ce moment de rire communicatif et salvateur.



D 21 Mai : Les Chorales de Champcueil, Corbeil et Villabé se sont réunies pour présenter le Magnificat de Rutter à un public conquis.



D Arts Urbains, Villabé en fête (29 et 30 mai) : fête des enfants, défilé... Hip Hop, Roller, Graff, Olympiades, Tournoi de basket et Chants ont ouvert cette année les festivités villabéennes. Le rendez-vous était donné aux gymnases Paul Poisson et Bras de fer pour participer aux animations proposées. La Villa accueillait en soirée, l'école de Musique Harmonies, l'Amicale de Villabé et l'association théâtrale ATV, pour les petits et les grands. Dimanche après-midi, avec les associations, nombre de familles avaient répondu à l'invitation du défilé qui se termina par la traditionnelle fête des enfants.

Service urbanisme : Méconnu mais indispensable !

**Construire, aménager,
agrandir, modifier
son logement ou une autre
construction ?**

**Le service urbanisme
réunit les informations
nécessaires pour
accompagner les projets
jusqu'au démarrage
des travaux ou à la
délivrance des
autorisations nécessaires.**

Conseils et instruction des dossiers

Le service urbanisme de la commune informe les Villabéens en matière d'urbanisme : renseignements cadastraux relatifs à toutes les parcelles composant la commune ou informations sur la constructibilité de parcelles en fonction de leur surface et de leur zonage par rapport au règlement du Plan d'Occupation des Sols (POS). Il aide à remplir les formulaires de demandes de travaux (Déclaration Préalable, Permis de Construire) et traite toutes les demandes de renseignements d'urbanisme émanant des notaires et des géomètres (Déclaration d'intention d'aliéner, renseignements d'urbanisme divers). Toutes les demandes d'autorisations d'occupation du sol (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, certificat d'urbanisme, dossier d'autorisation de travaux) sont reçues, enregistrées et pré instruites en mairie, puis envoyées à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) pour leur instruction.

A l'issue de cette phase, la commune reçoit de la DDEA l'arrêté délivrant ou refusant l'autorisation demandée, qu'elle notifie au pétitionnaire. Ce dernier devra installer sur son terrain pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Délais d'instruction

Lors du dépôt de dossier, en mairie, un récépissé de demande est envoyé. Celui-ci détermine le point de départ du délai de droit commun.

Si le dossier n'est pas complet, les délais d'instruction ci-dessous peuvent être modifiés :

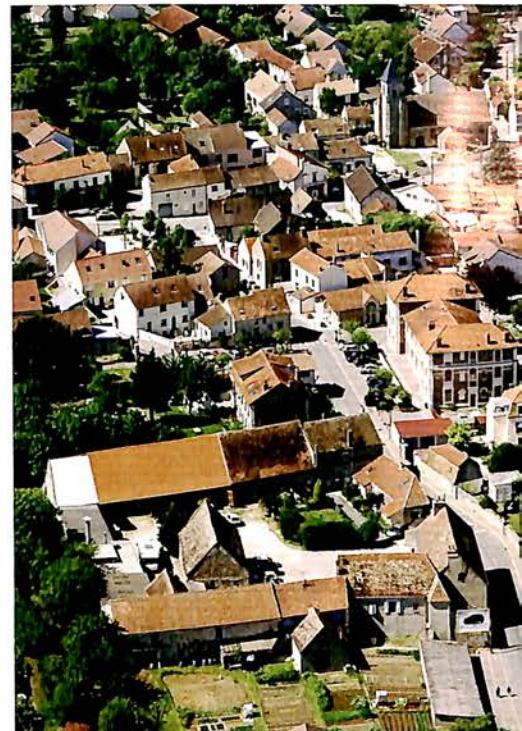
- Déclaration Préalable : 1 mois.
- Permis de Construire, permis de démolir (maison individuelle) : 2 mois.
- Autres constructions et aménagements : 3 mois.
- Autorisations de travaux (Etablissements Recevant du Public) : 5 mois.

Toute autorisation accordée pour laquelle les travaux n'ont pas été réalisés doit être annulée afin de supprimer les taxes correspondantes.

Attention

Un dossier de construction peut générer des taxes d'équipements (Participation aux réseaux d'égout, Taxe Locale d'Equipement, Taxe complémentaire à la Taxe Locale d'Equipement, Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et la redevance d'archéologie préventive).

Renseignez-vous !



Gérer les contentieux liés au non respect des règles d'urbanisme.

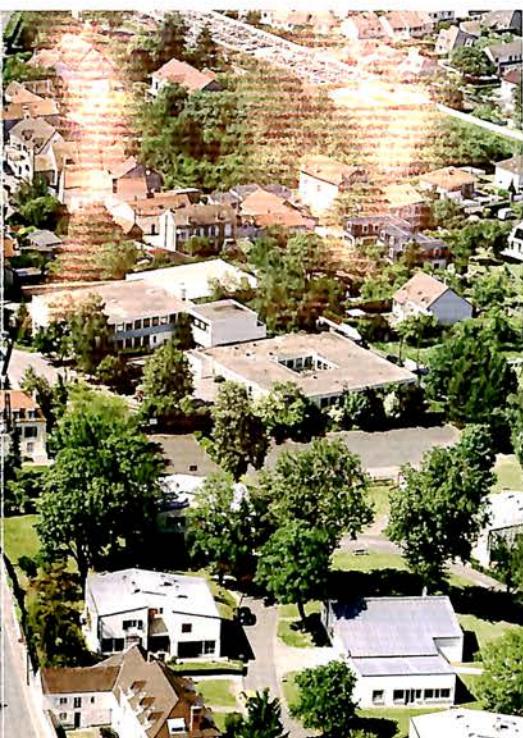
Quand un administré ne respecte pas les règles d'urbanisme, par exemple en réalisant des travaux de construction non conformes au permis de construire, la commune lui dresse un procès-verbal d'infraction aux règles d'urbanisme et un arrêté interdisant la poursuite des travaux. Ces documents sont ensuite transmis au Procureur de la République. Le contrevenant risque une amende et/ou une peine d'emprisonnement.

Les autres missions du service urbanisme

Le service urbanisme assure également le suivi des réalisations foncières et subventions relatives aux logements sociaux ainsi que les opérations d'aménagement de ZAC. Dans le cadre de l'aménagement du sol, il gère les modifications du POS (changement de zonage, mises à jour...), les acquisitions et aliénations foncières.

Comme pour la ZAC derrière la ferme, il organise avec Mme le Maire et son équipe des enquêtes publiques relatives aux affaires foncières afin que chaque Villabéen puisse inscrire sur le registre d'enquête ses observations sur l'utilité de l'opération annoncée.

Le service urbanisme organise également la Commission Communale de Sécurité,



présidée par le Maire, pour les Etablissements Recevant du Public (ERP). Composée d'un élu, d'un pompier préventionniste et d'un gendarme, cette commission s'assure que les mesures édictées par le "Code de la Construction et de l'Habitation" sont respectées, ainsi que la mise à jour des vérifications techniques réglementaires (extincteurs, installations électriques, gaz, alarmes...). La Commission de Sécurité effectue également des visites périodiques, en fonction du type et de la catégorie de l'E.R.P. A ces visites obligatoires s'ajoutent éventuellement des visites inopinées sur demande du Maire, pouvant entraîner dans certains cas, la fermeture administrative de l'établissement. Lors de la visite de sécurité, chaque membre donne son avis qui est retranscrit sous la forme d'un procès-verbal. L'avis de la Commission est uniquement consultatif. Le Maire décide au final d'émettre un avis défavorable (refus d'ouverture) ou favorable (arrêté d'ouverture). Le Maire peut également émettre un avis favorable avec mise en demeure de réaliser les prescriptions demandées par la Commission dans un délai donné en fonction des travaux à réaliser.

Le service urbanisme concerne tout et tout le monde dans la commune et désormais, vous le connaissez beaucoup mieux !

De nouveaux services, pour vous !

Dès la mi-juillet et en plus des activités que la commune et les associations villabéennes vous proposent, les Villabéens pourront profiter des nombreux équipements culturels et sportifs de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne. Le Villabéen vous informe des avantages dont vous pourrez bientôt bénéficier.

Profitez de la Carte Sports

Afin de permettre au plus grand nombre de fréquenter l'ensemble des équipements sportifs communautaires, la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne vous propose la Carte Sports. Cette carte est gratuite pour tous les Villabéens.

Sur présentation de votre carte vous pourrez ainsi accéder aux 4 piscines de la Communauté d'Agglomération, la patinoire de l'Agora et le complexe Agora Sports à des tarifs préférentiels.

Pour vous procurer la Carte Sports, munissez-vous d'une photo, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et rendez vous en mairie à partir du 19 juillet. La Carte Sports doit être renouvelée tous les 2 ans.

Les équipements culturels

- Les salles de spectacle

Grâce au site Internet et au supplément culturel mensuel «Découvrir» de la Communauté d'Agglomération, vous pourrez consulter chaque mois la programmation culturelle proposée dans les nombreux équipements : les Arènes, le centre culturel Robert Desnos ou les Cinoches de Ris-Orangis, la scène nationale du théâtre de l'Agora à Evry...

- Le réseau des médiathèques

Notre bibliothèque municipale fera partie

Tchat interactif

Le 21 septembre 2010, de 13h à 14h, Irène Maggini, Maire de Villabé, participera à un tchat interactif sur l'entrée de Villabé dans la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.

Vous pouvez d'ores et déjà poster vos questions sur le site de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.



du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération.

Ce sont huit structures réparties sur le territoire, proposant un fonds d'ouvrages très important. L'accès au réseau des médiathèques de l'agglomération est gratuit (sur justificatif) et vous propose des espaces multimédia permettant l'accès à tous aux supports numériques, audiovisuels.... Cette offre est complétée par l'organisation de nombreuses animations culturelles. Vous pourrez également accéder au réseau des Conservatoires d'Evry Centre Essonne; une fois encore les Villabéens bénéficieront des tarifs préférentiels de la Communauté d'Agglomération.

Des Ateliers Arts Plastiques installés dans le vieil Evry, pourront développer vos envies de créer . Plus d'informations sur les tarifs et les adresses des structures sur le site Internet www.agglo-evry.fr.

en Bref

Enquête INSEE sur les loyers et charges

L'INSEE réalisera du 24 juin au 17 juillet 2010 une enquête sur les loyers et les charges.

Elle permet de décrire quelques caractéristiques du logement comme le confort et de mesurer l'évolution des loyers.

Les ménages interrogés recevront une lettre mentionnant le thème de l'enquête et le nom de l'enquêteur INSEE.

Ce dernier sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance de lui réserver un bon accueil.

Rappel contacts

- Urgences gaz naturel : appeler GRDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

- Raccordement au gaz naturel : appeler GRDF au 0810 224 000 (prix d'un appel local)

- Contrat gaz naturel ou électricité Gaz de France DolceVita : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou dolcevita.gazdefrance.fr

L'obligation alimentaire en Essonne envers les descendants :

L'entraide entre membres d'une même famille s'effectue la plupart du temps spontanément.

Mais c'est aussi, dans certain cas, un devoir imposé par la loi. Si la loi oblige les parents à «nourrir, entretenir et élever leurs enfants», la réciproque, quant à elle moins connue, est également vraie.

Tout enfant doit aider matériellement ses parents dans le besoin. Ce soutien financier peut aussi se concrétiser par la prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite. A ce titre, et sauf dispositions contraires prévues par la loi, l'aide sociale est régie par la détermination du domicile de secours, de la participation des obligés

alimentaires, et de la récupération des sommes versées.

- Domicile de secours : Le domicile sert à déterminer le Département compétent pour prendre en charge les prestations de l'aide sociale.

- Participation des obligés alimentaires :

L'aide sociale ayant un caractère subsidiaire, le Conseil Général n'intervient qu'après la contribution des époux entre eux, et des enfants (article 205 et suivants du Code Civil). La participation des enfants est fonction des revenus et des ressources du foyer. Ce principe peut être appliqué dans certains Départements également pour les petits

enfants, mais pas en Essonne. La pension reste révisable en fonction de l'évolution de la situation. La récupération : l'aide sociale départementale constitue une avance accordée aux personnes.

Par conséquent, le Département a la possibilité de récupérer les sommes qu'il a versées, dès le premier euro pour l'hébergement en maison de retraite, foyer logement... Pour l'aide à domicile (aide ménagère, hébergement temporaire...) le recouvrement s'exerce sur la partie de la succession qui dépasse 46 000 € Seules les dépenses supérieures à 760 € donneront lieu à récupération.

Course contre la faim : «s'unir par le sport»



L'organisation humanitaire Action contre la Faim qui existe depuis 1979 a créé la course contre la faim afin de récolter de l'argent pour venir en aide aux pays qui souffrent de la famine.

Ce projet solidaire et pédagogique permet aux élèves de s'unir, par le sport, pour aider les populations souffrant de malnutrition.

Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collège

Rosa Parks ont activement participé à ce moment sportif, chaque kilomètre parcouru correspondait à des promesses de don enregistrées suite au démarchage des collégiens. Ce projet a également permis de sensibiliser les jeunes sur la malnutrition et ses conséquences.

Nous félicitons tous les participants pour ce bel état de générosité et de citoyenneté.

Service pour les retraités

Vous êtes retraité ?

Durant l'été, la municipalité et le CCAS mettent à votre disposition un mini-bus et son chauffeur pour effectuer vos emplettes au centre commercial Carrefour, les mardis et vendredis.

Départ vers 10h retour vers 12h.

Les bénéficiaires doivent s'inscrire la veille au service social : 01.69.11.19.73

Moisson de médailles pour la pétanque villabéenne

Victoire en championnat de l'Essonne féminine seniors de notre triplette composée de Nathalie Avril, Aurélie Portail et de Marie Marin ; Elles se qualifient pour les championnats de France à Cahors le 12 septembre 2010. Léa Bouchu, dans la catégorie minime est titrée championne de l'Essonne en doublette et se classe 4^{ème} dans l'épreuve de tête à tête.

Côté garçons, nos juniors, Maxime Bouchu et Quentin Jacquemot sont vice-champions de l'Essonne de doublette et triplette. Chez les seniors, les deux équipes ont terminé champion de leur division aux championnats interclubs de l'Essonne et accéderont donc au niveau supérieur l'an prochain. Félicitations à tous et bonne chance dans la suite des compétitions.

Scolafoot : Un bilan très positif !



Depuis le mois de mars, trois classes de l'École élémentaire Ariane participent à l'activité Scolafoot, pour le développement de la pratique du football en milieu scolaire. Des entraîneurs du district de football de l'Essonne sont venus entraîner ces classes pour préparer une rencontre avec plusieurs écoles du département le lundi 31 mai à Saint-Germain-lès-Arpajon. La volonté des organisateurs et des participants est de faire du football un sport et un jeu où le respect est roi : respect des autres (de soi), et respect des règles.

En pleine période de coupe du monde en Afrique du Sud, le foot-

ball est un sport universel mais n'est pratiqué à l'école que lors des récréations et par les seuls garçons... « Nous avons tous aimé jouer entre garçons et filles, experts comme débutants, et nous entraîner avec des professionnels.

Un seul regret : nous n'avons fait que huit mini-matchs le jour de la rencontre et nous aurions voulu en faire beaucoup plus! Merci à Monsieur Granger, Maire adjoint chargé des sports qui a convaincu les enseignants de nous inscrire à cette activité et un grand merci à Emilie, Manu, Pascal et Benoît, nos entraîneurs » ont souligné les élèves de CM1/CM2.

Conseil Municipal des Enfants, une démarche de démocratie participative



Dans le cadre de sa politique d'accès à la citoyenneté en faveur des enfants, Madame

Le Maire et son équipe invitent tous les enfants des deux groupes scolaires entrant en CM1 à la rentrée 2010, à participer à cette nouvelle aventure.

Dès la rentrée, les enfants concernés recevront en classe un document expliquant le fonctionnement de cette instance et les incitant à se porter candidat.

Porte-parole des enfants de leur âge, ils élaboreront des projets définis en commun avec des élus référents pour la commune.

Au travers de rencontres et d'échanges avec leurs aînés du Conseil Municipal, ils découvriront le fonctionnement de la collectivité et l'activité des élus.

Horaires d'été des services municipaux :

Du 5 Juillet au 27 Août la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Les permanences du samedi matin ne seront pas assurées du 10 juillet au 21 août inclus. - L'agence postale sera ouverte tout l'été aux horaires habituels, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45 et de 15h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h. Elle sera fermée du 23 au 28 août inclus.

- La bibliothèque municipale ouvrira ses portes aux lecteurs, tout au long du mois de juillet aux horaires suivant : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30. Elle sera fermée en août.

- La halte-garderie et le relais assistantes maternelles seront fermés du 5 juillet au 31 août inclus.

- Le centre de loisirs "Les Copains d'abord" accueillera tous les enfants âgés de 3 à 11 ans de 7h à 18h30 pendant juillet et août.

- Le service jeunesse ouvrira ses portes aux jeunes Villabéens du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Manifestations

vendredi 2 juillet

- Retransmission sur écran géant du 1/4 de finale de la coupe du monde de football 2010
20h30, à l'Espace culturel La Villa.

6 et 7 juillet

- Retransmission sur écran géant des deux 1/2 de finales de la coupe du monde de football 2010
20h30, à l'Espace culturel La Villa.

dimanche 11 juillet

- Retransmission sur écran géant de la finale de la coupe du monde de football 2010
20h30, à l'Espace culturel La Villa.

dimanche 11 juillet

- Sortie : Parc des félins de Nesles.
Départ en car à 13h, parking de la poste, retour vers 20h30. Tarifs Villabéens : 11 € adultes, 5 € enfants ; Extérieurs : 22 € adultes, 10 € enfants

mardi 13 juillet

- Bal de la Fête Nationale et spectacle pyrotechnique.
Départ des festivités à 21h au parking du gymnase Paul Poisson avec la distribution des lampions. Feu d'artifice vers 23h. Buvette sur place.



samedi 21 août

- Sortie : Vaux -le-Vicomte aux chandelles. Visite du château et feu d'artifice. Départ en car à 18h30 parking de la poste, retour vers 00h30 Tarif Villabéens : 17,50 € adultes, 9 € enfants ; Extérieurs : 35 € adultes, 18 € enfants. Pique-nique fourni.

samedi 4 septembre

- Forum des associations
- Collecte de vêtements pour le secours populaire
De 11h à 18h à l'Espace culturel La Villa.

vendredi 24 septembre

- Opéra en plein air à Fontainebleau : Carmen
Départ en car à 18h30 parking de la poste.
Tarif Villabéens : 40 €
Extérieurs : 80 €
Pique-nique fourni.

- Conférence sur Carmen
Jeudi 23 septembre à 20h, salle Roger Duboz

Du 24 au 26 septembre

- Fête du sport
Venez participer aux diverses activités organisées et proposées par la commission des sports et les associations sportives villabéennes. Plus de renseignements au 01 69 11 19 78.

2 et 3 octobre

- Vide grenier.
Parking de La Villa. Réservé aux Villabéens, les inscriptions pour le vide grenier auront lieu courant septembre.
Tarif emplacement : 5 €
Plus de renseignements au 01 69 11 24 76

Expression des



Dynamisme et ambition

L'été 2010 coïncide avec l'entrée de Villabé dans la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.

Nous soutenons la décision de Madame le Maire et du Conseil Municipal et nous nous réjouissons de rejoindre Evry, Lisses, Courcouronnes, Bondoufle et Ris-Orangis. Villabé ne perd ni son âme ni sa liberté d'action dans cette démarche. Au contraire, Villabé a tout à gagner au sein de cette intercommunalité dynamique et porteuse d'un projet solide et ambitieux. Notre ligne de conduite devait être finalement cohérente car l'opposition municipale, après avoir violemment critiqué la proposition de la majorité de rallier la CAECE pour devenir le trait d'union entre Evry et Corbeil, souhaite aujourd'hui siéger à l'intercommunalité... Agir pour Villabé est notre mot d'ordre permanent et nous travaillerons avec les communes voisines dans le même état d'esprit d'initiative et d'ouverture qui caractérise notre action locale.

groupes politiques représentés au conseil municipal



Karl DIRAT - Marie Hélène GARCIA
Frédéric FAURE

2010 Communication sélective

Nous avons pu constater depuis quelques mois une recrudescence de communication sur notre commune : lettre du Maire, bulletin municipal, tracts... Cependant, l'essentiel n'est jamais révélé ou bien souvent trop tard ! En effet, quelles informations avez-vous eu concernant la réunion sécurité 2010, les statistiques de la délinquance (30 cambriolages depuis le 1er janvier !), les actions pour sécuriser les biens et les personnes, la gestion de la circulation, la diminution des frais de communication, la disponibilité et la transparence des prêts de nos salles communales, le jumelage avec Migliarino, l'avènement du Cirque de l'Essonne, la prise en compte des nouveaux résidents à la Papeterie... L'équipe de Madame MAGGINI vous souhaite certainement d'excellentes vacances.

Quant à nous, nous restons à vos côtés et à votre disposition. contactez-nous au

06 09 56 29 01.

Villabé demain... C'est Villabé Ensemble. www.karl-dirat.fr



UN POINT

M. DIRAT et ses amis s'inquiètent du « manque d'anticipation de notre municipalité » sur les conséquences du projet Dassault sur le site de l'ancienne papeterie.

Ils semblent se féliciter de la réalisation d'un plan en partie bloqué aujourd'hui par l'initiative de Bruno Piriou, conseiller général. Alors qu'eux-mêmes sont restés muets pendant des mois, s'il est un reproche à adresser à la majorité municipale c'est d'avoir accepté de fait qu'une voie routière puisse traverser le Cirque de l'Essonne, fâcheuse anticipation et renoncement à des actions pour s'opposer ou modifier la construction envisagée au nom du soi-disant respect de l'indépendance de décision de la commune voisine.

Villabé ne doit pas être contrainte de s'adapter aux décisions de M. Dassault alors qu'elle n'a pas été consultée et qu'un riche espace vert est menacé. Il y va de la démocratie, de notre patrimoine et notre environnement. Le succès enregistré par M. Piriou montre qu'il n'est pas trop tard.



Communiquons une énergie nouvelle à Villabé !

Le cirque de l'Essonne durable ?

La dernière lettre de notre conseiller général nous informait de l'annulation de la délibération qui confiait à la société Bouygues l'aménagement du site de l'ancienne papeterie. Un appel d'offre sera donc relancé. Ce projet qui prévoit plus de 1 000 logements aura un impact certain sur nos vies quotidiennes à Villabé.

En effet, pour autant de logements ce sont de nombreuses voitures qui devront accéder aux infrastructures routières par notre village. Aucune solution n'est avancée à ce jour pour pallier à ce nouveau trafic. Cela nous fait craindre l'émergence du projet d'une voie d'accès qui traverse et dénature le cirque de l'Essonne ! Soyons vigilants !

Thierry Brun, Conseiller municipal vous reçoit au bureau du groupe Villabé pour Tous sur rendez-vous au Tél : 06 60 57 18 21, courriel : thierrybrundrome@gmail.com <http://touspourvillabe.canalblog.com>

Tu as 16 ans ? et le recensement !

Le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense constituent la deuxième et la troisième étape du «parcours citoyen», mis en place par la loi du 28 octobre 1997 qui a suspendu le service militaire obligatoire.

De plus, tous les jeunes Français, garçons et filles suivent une sensibilisation au devoir de défense portant sur les principes et l'organisation générale de la Défense Nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

Quand se faire recenser ?

Au cours du mois du 16^{ème} anniversaire. Le recensement étant une démarche volontaire, les intéressés peuvent régulariser leur situation à tout moment, jusqu'à l'âge de 25 ans. Lorsqu'une personne acquiert la nationalité française (naturalisation, réintégration...) entre son 16^{ème} et son 25^{ème} anniversaire, elle doit se faire recenser avant la fin du 1er mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française, ou de la notification de cette acquisition.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou autre document justifiant de la nationalité française).
- Un livret de famille.
- Un justificatif de domicile.

Quels sont les effets du recensement ?

Après avoir été recensé, une attestation de recensement est délivrée par la mairie et des informations sont données sur la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et sur les conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel. Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont dépend l'intéressé.

Quelles sont les conséquences en cas d'absence de recensement dans les délais ?

L'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc...).

Comment régulariser une absence de recensement ?

A tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit se déclarer :

- auprès de la mairie de son domicile
- au consulat ou service diplomatique de France s'il réside à l'étranger.

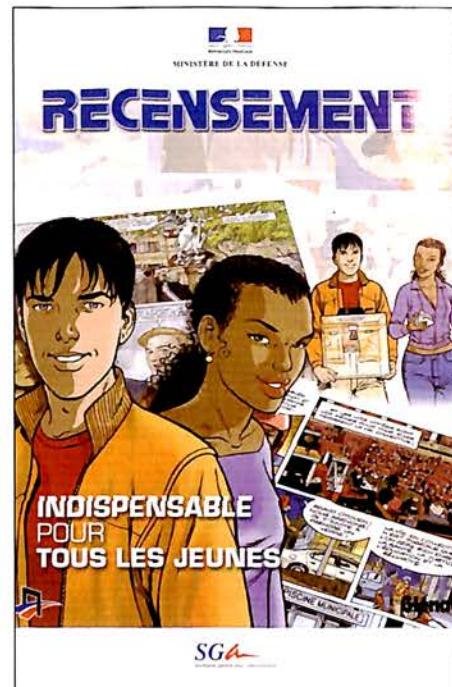
Que faire en cas de changement de domicile ou de situation familiale ?

Après s'être fait recenser, l'intéressé doit le signaler à son bureau ou au centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment au moyen du formulaire Cerfa n° 11718*01.

Il doit de même signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

Qu'est ce que la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ?

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. Elle apporte :



- une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des multiples métiers et spécialités civiles et militaires, offerte aujourd'hui aux jeunes gens.
- des opportunités professionnelles mais également une opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté qui pourront, s'ils le souhaitent, obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée (éducation nationale, missions locales, et les établissements Défense 2^{ème} chance). En fin de journée, un certificat de participation est remis : il est obligatoire et requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Plus d'infos

Les correspondants «Défense» remplissent une mission de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense, du devoir de mémoire ainsi qu'à la citoyenneté. Ils sont des interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Notre Correspondant Défense, Mme Cécile Rossignol, vous reçoit sur RDV (01 69 11 24 69) afin de répondre à vos questions.



**AGENCE
GILLES CARTIER**



VÉHICULES - VO
SERVICE PAPRISE - MÉCANIQUE
CARROSSERIE & PEINTURE TOUTES MARQUES

9, rue Victor Grignard - ZAC de Montvrain - MENNECY
01 64 57 30 40

<http://garage-cartier-mennecy.renault.fr>

**Nouveau Décor
Nouvelle Ambiance**



McDonald's
Villabé
C.Cial Carrefour



**FORCLUM
ÎLE DE FRANCE**

LA PERFORMANCE ELECTRIQUE AU SERVICE DE L'INDUSTRIE,
DU TERTIAIRE ET DES COLLECTIVITES

*Automatismes, Informatique Industrielle, Instrumentation,
Energie, Eclairage Public, Signalisation Tricolore
Installations Extérieures*

Etablissement de Corbeil
14-16 RUE GUSTAVE EIFFEL - 91100 CORBEIL ESSONNES
Tél. : 01 60 89 27 27 - Fax : 01 64 96 77 07
E.mail : valdesson@forclum.eiffage.fr



**La collecte des déchets
au service de l'environnement**

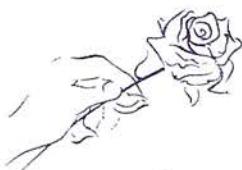
01 64 56 03 63

www.saer-semardel.fr

GÉOMÈTRES EXPERTS
S.C.P. GESTIN - MEYER - THIBERVILLE

59, rue St Spire - BP 67
91104 Corbeil-Essonnes
Cedex
Tél. 01 60 88 37 45
Fax 01 64 96 30 15
fogexia-corbeil@fogexia.fr

1, rue de la Loge aux Bergers
BP 11
77820 Le Châtelet-en-Brie Cedex
Tél. 01 60 69 40 23
Fax 01 60 66 53 21
fogexia-lechatelet@fogexia.fr



FUNÉRARIUM - POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE - CONTRAT D'OBSÈQUES - CRÉMATION

ARNAUD MARIN
Maison fondée en 1877

AGENCE DE CORBEIL-ESSONNES

104, boulevard de Fontainebleau - RN7 - Tél. 01 64 96 19 19 - Fax 01 64 96 74 53 - email : amarin@nerim.fr

AGENCE DE MENNECY

46, boulevard Charles de Gaulle - RN 191 - Tél. 01 64 57 23 00

juillet 2010 à 21h
Parking Gymnase
P.POISSON

Fête Nationale

BAL & FEU d'artifice

21h00 Distribution
gratuite de lampions

spectacle
pyrotechnique
à 23h00



VILLABÉ